

Actualité

Simulateur de calcul de la gratification d'un stagiaire - 19.03.2019

Mis en place par l'Etat pour vous simplifier le calcul de cette gratification

Un employeur qui accueille un stagiaire doit lui verser une gratification horaire minimale lorsque, au cours d'une même année d'enseignement, la durée de présence effective du stagiaire dans l'organisme d'accueil est supérieure à 308 heures.

Cliquez ici pour accéder au simulateur.

